

Le 9 octobre 2024

Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts (AGFO)
Sénat du Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Sénateurs et membres du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts,

Je présente ce mémoire au nom de The Fur-Bearers, un organisme de bienfaisance enregistré canadien créé en 1953 dont la mission est de protéger la faune et l'environnement. Notre organisme a pour mandat de surveiller les pratiques des fermes commerciales d'élevage d'animaux à fourrure. Nous nous sommes activement impliqués lors des éclosions de SRAS-CoV-2 dans les fermes d'élevage de visons en Colombie-Britannique en 2020-2021.

Le présent mémoire vise à préciser des déclarations inexactes faites par M. Robert Bollert, ancien président de l'Association canadienne des éleveurs de vison, lors de son témoignage du 3 octobre 2024 au sujet du projet de loi C-275.

Pendant le témoignage, la sénatrice Paula Simons a posé la question suivante à M. Bollert : « Avez-vous eu des cas, dans votre ferme ou dans votre fédération, de personnes qui ont soit transmis la COVID aux visons parce qu'elles étaient atteintes de la COVID, soit attrapé la COVID de visons [traduction]? ».

M. Bollert a répondu comme suit : « Au départ, c'était au Danemark qu'on a découvert que les visons pouvaient être atteints de la COVID, où l'on a procédé à un abattage massif des visons à ce moment-là. L'Association canadienne des éleveurs de vison et l'ACIA ont été proactives et ont collaboré pour mettre en place des protocoles de biosécurité très stricts. Nous avons donc eu beaucoup de chance, car la grande majorité des fermes au Canada n'ont pas eu de problèmes. Il y a eu trois cas en Colombie-Britannique où des visons ont eu la COVID. On ne sait pas si ce sont les gens qui leur ont transmis la COVID ou... on ne le sait tout simplement pas. Ils n'ont pas pu le prouver [traduction] ».

Le présent mémoire aborde deux affirmations contenues dans cette déclaration : 1) « ils » (en supposant qu'il s'agit des autorités de santé publique) ne savent pas comment les visons ont été infectés par le virus SRAS-CoV-2 dans les élevages de visons de la Colombie-Britannique, et 2) « des protocoles de biosécurité très stricts » ont été mis en place dans les élevages de visons au cours des premières années de la pandémie. Pour répondre à ces affirmations, deux sources fournissent des données probantes :

- Trois articles ont été évalués par des pairs et publiés par l'Agence de la santé publique du Canada dans le *Relevé des maladies transmissibles au Canada* (RMTC), concernant la

réponse des autorités de santé publique aux éclosions de SRAS-CoV-2 chez les visons en Colombie-Britannique en 2020-2021. Ces articles ont été rédigés par des experts en santé publique et des scientifiques issus de plusieurs ministères provinciaux, d'autorités de la santé, d'universités et d'agences de santé publique aux niveaux provincial et fédéral.

- Des rapports d'inspection des lieux de travail de WorkSafeBC dans les fermes d'élevage de visons de la Colombie-Britannique en 2020 ont été rédigés, obtenus grâce à la loi sur l'accès à l'information.

1) Les autorités de santé publique ne savent-elles vraiment pas comment les visons ont été infectés par le SRAS-CoV-2 dans les fermes d'élevage de visons en Colombie-Britannique?

Dans leur enquête sur deux des éclosions de SRAS-CoV-2 en Colombie-Britannique, les chercheurs en santé publique ont indiqué que le personnel des fermes était la cause probable des éclosions, et ont constaté que le virus avait été transmis à la fois par l'homme au vison et par le vison à l'homme : « **Ces résultats indiquent une probable introduction anthropique du SRAS-CoV-2 dans les élevages de visons par le personnel de la ferme, une évolution virale dans l'hôte vison puis une réintroduction dans les hôtes humains¹** » (page 308).

2) Y avait-il vraiment des « protocoles de biosécurité très stricts » en place au cours des premières années de la pandémie dans les fermes d'élevage de visons en Colombie-Britannique?

Dans leur étude examinant la réponse aux éclosions dans les fermes d'élevage de visons, les auteurs de l'article *Réponse « Un monde, une santé » au risque de SRAS-CoV-2 associé à l'élevage de visons en Colombie-Britannique, au Canada, d'octobre 2020 à octobre 2021²* ont indiqué à plusieurs reprises que la mise en œuvre déficiente des mesures de biosécurité représentait un obstacle à la réponse des autorités de santé publique. Voici les observations notées par l'équipe de réponse :

- « En novembre 2020, la Santé publique a tenté de discuter de mesures renforcées, mais a rencontré une réponse tiède du secteur (page 293). »
- « Les inspections de la ferme 1 ont révélé une mise en œuvre limitée des mesures de biosécurité (page 290). »

¹ Adrianna Paiero et coll., « Le SRAS-CoV-2 dans des élevages de visons en Colombie-Britannique, Canada : un rapport sur deux éclosions en 2020-2021 », *Relevé des maladies transmissibles au Canada 2022*, vol. 48, n° 6, p. 302 à 310, <https://doi.org/10.14745/ccdr.v48i06a05f>.

² Veronic Clair et coll., « Réponse « Un monde, une santé » au risque de SRAS-CoV-2 associé à l'élevage de visons en Colombie-Britannique, au Canada, d'octobre 2020 à octobre 2021 », *Relevé des maladies transmissibles au Canada 2022*; vol. 48, n° 6, p. 288 à 301, <https://doi.org/10.14745/ccdr.v48i06a04f>.

- « Les inspections initiales de tous les élevages de visons ont révélé une mise en œuvre des mesures de biosécurité plus faible que celles qui sont recommandées par le groupe consultatif sur la biosécurité des élevages de visons (page 290). »
- « Les plans de sécurité concernant la COVID-19 de certains exploitants ont été jugés insuffisants, et certains ont indiqué qu'ils pensaient que les recommandations étaient difficiles à mettre en place, déconcertantes et inutiles (page 290). »
- « Les inspections initiales des élevages ont révélé une faible mise en œuvre des mesures de biosécurité, ce qui a d'abord donné lieu à une communication encourageant le renforcement de ces mesures, puis à une ordonnance de santé publique imposant des mesures précises (page 293). »
- « La vaccination obligatoire et le programme de surveillance des travailleurs par rapport à la COVID-19 étaient acceptables pour le secteur; cependant, l'utilisation renforcée obligatoire de l'EPI et d'autres mesures de biosécurité posaient problème. Le scepticisme quant à l'efficacité ou la nécessité, les coûts et l'inconfort des EPI ont constitué certains des obstacles (page 295). »

En plus de cette étude, des centaines de pages de rapports d'inspection de WorkSafeBC datant de la première année de la pandémie de COVID-19 donnent un aperçu du non-respect de la réglementation en matière de santé et de sécurité dans le secteur des fermes d'élevage de visons³. WorkSafeBC est l'organisme responsable du respect de la loi provinciale en santé et sécurité au travail en Colombie-Britannique.

Les rapports d'inspection de WorkSafeBC ont révélé des problèmes systémiques dans le secteur de fermes d'élevage de visons en Colombie-Britannique avant et pendant les éclosions, y compris de nombreuses infractions à la *Workers' Compensation Act* et à l'*Occupational Health and Safety Regulation* commises par de multiples fermes d'élevage de visons. Voici quelques exemples de problèmes observés par les inspecteurs de WorkSafe BC :

- Les employeurs n'ont pas créé de plans de sécurité relatifs à la COVID-19.
- On n'a pas démontré que les travailleurs avaient suivi une formation adéquate et qu'ils respectaient les protocoles relatifs à la COVID-19.
- L'employeur n'a pas fourni l'équipement de protection individuelle (EPI) suffisant aux travailleurs.
- On a observé que l'employeur ne portait pas l'EPI, comme l'exigeaient ses propres procédures écrites.
- Les travailleurs ne portaient pas l'EPI.

³ WorkSafeBC, Demande d'accès à l'information 2021-0476, <https://thefurbearers.com/wp-content/uploads/2021-0476-WorkSafeBC-Fur-Farm-Inspection-Reports.pdf>.

- Aucune procédure n'était consignée pour indiquer aux travailleurs comment manipuler les visons vivants et morts, afin de se protéger contre toute transmission de la COVID-19.
- Il n'y avait pas de postes de lavage des mains, de savon ou de serviettes de papier dans les zones désignées.
- Du sang et des matières biologiques contaminaient différentes surfaces et la machinerie.
- Les chariots à aliments passant d'une zone désignée à une autre n'étaient pas désinfectés.
- Il n'y avait pas de procédures uniformes pour désinfecter la machinerie et les outils.
- Il n'y avait aucun protocole pour la décontamination ni contrôle de l'hygiène approprié.

En plus des manquements à la mise en œuvre et au respect des protocoles de biosécurité sur le lieu de travail, un autre problème s'est posé lorsque des responsables ont capturé trois visons échappés d'un élevage de visons qui avaient le SRAS-CoV-2, ce qui a finalement entraîné l'adoption d'un moratoire sur l'élevage de visons par le responsable provincial de la santé en juillet 2021⁴. Après le moratoire, on a annoncé, en novembre 2021, une interdiction provinciale de l'élevage de visons en raison des risques pour la santé publique liés à ce secteur⁵.

Les éclosions de SRAS-CoV-2 dans trois fermes d'élevage de visons en Colombie-Britannique devraient servir de cas éducatif pour le comité, lors de ses délibérations sur le projet de loi C-275.

Enfin, étant donné que les normes de biosécurité dans le secteur des fermes d'élevage d'animaux à fourrure au Canada s'appliquent de manière volontaire, notre organisme soutient fermement l'adoption de normes de biosécurité obligatoires dans le secteur. M. Bollert appuie cette déclaration. Il a également indiqué soutenir l'adoption de normes de biosécurité obligatoires lors de son témoignage.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces données probantes. N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous souhaitez obtenir davantage d'information.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

⁴ Talia Strang et coll., « Surveillance du SRAS-CoV-2 dans la faune sauvage près des élevages de visons en Colombie-Britannique, Canada », *Relevé des maladies transmissibles au Canada 2022*, vol. 48, n° 6, p. 279 à 287, <https://doi.org/10.14745/ccdr.v48i06a03f>.

⁵ Ministère de l'Agriculture de la Colombie-Britannique, Mink farming phase out planned in B.C. <https://news.gov.bc.ca/releases/2021AFF0066-002112>, novembre 2021.



Suite 701, 718-333 Brooksbank Ave.
North Vancouver, BC V7J 3V8
604-435-1850
info@TheFurBearers.com
TheFurBearers.com

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Lesley Fox".

Lesley Fox
Directrice générale, The Fur-Bearers
604-435-1850